

Les bottes du supplice

Autor(en): **Allaz, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 19

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Baillé au moins le jour et l'heure, si tu ne veux venir à présent !

Ledit sieur Del'Isle n'en voulut rien faire et dit qu'il ne vouloit point se battre avec lui, mais qu'il vouloit agir par la justice.

Il y eut un de ceux qui estoient avec ledit Pasche qui dit que non, qu'il ne falloir pas agir par la justice, que ce n'estoit que les poltrons qui en usent de cette manière. Quand ledit sieur Pasche vit que ledit sieur Del'Isle ne vouloit aller où il l'avoit demandé et qu'il ne vouloit point donner de jour ny d'heure, il dit qu'il avoit déjà juré et le jura encore qu'il fallait qu'il le traitât selon qu'il l'avait mérité.

Voilà ce que ledit sieur Massé se peut souvenir d'avoir entendu.

A la caserne.

— Dites-donc, caporal, vous ne voudriez pas être assez aimable, vous qui savez tout, pour m'apprendre ce que c'est qu'un trimestre ?

— C'est trois mois, gourde de l'Académie d'Ouchy !

— Et un semestre ?

— C'est six mois, double gourde !

— Et un bourgmestre ?

— C'est neuf mois, triple gourde !

— Et un vaguemestre ?

— C'est douze... Ah ! sacrée recrue de ville, tu ne vas pas continuer, sinon je te fais flanquer au clou, et le vaguemestre itou, pour vous apprendre à vous payer la tête de votre supérieur !

*

Un jeune fantassin présentait à son capitaine sa mère et sa petite sœur, qui étaient venues le voir à la Pontaise. Craignant que son capitaine ne prit l'une des femmes pour l'autre, le jeune soldat dit :

— Mon capitaine, la plus âgée, c'est ma mère.

LES ENFANTS DE LAUSANNE

Les enfants, nous dit-on, sont l'orgueil des époux, Et ceux qui n'en ont point doivent être jaloux.

Ils sont les doux liens, la paix de la famille ; Pareux, dans la maison, l'espoir sur les fronts brille. Voyant son rejeton grandir, plein de santé, Au soleil bienfaisant de notre liberté, Le père dit, content : « je vois dans sa jeunesse, » L'aide de mes vieux ans, l'appui de ma faiblesse ; Et si jamais ce sol, présent bûni des cieux, » Se trouve menacé !... reflet de nos aïeux, » Ce gaillard marchera sans peur sur la frontière » Pour y planter, vainqueur, notre chère bannière ! » Car dans ce jeune cœur on sent revivre Tell, » De nos droits méconnus ce vengeur immortel. »

Tels sont les beaux discours que souvent l'on [prononce, J'y crus en d'autres temps ; maintenant j'y renonce ; Et peut-être bientôt, « je croyais comme toi » Me direz-vous, lecteur ; nous verrons, suivez-moi.

A Lausanne, et partout, c'est toujours dans la rue Que la foule enfantine et se joue et se rue ; C'est là que, chaque jour, tous ces joyeux gamins Font entendre leurs cris insolents et mutins. Avez-vous, par malheur, une jambe qui cloche, Une fracture au nez, un habit dont la poche Laisse à l'œil indiscret former mille soupçons ; Vous serez mal venu chez ces mauvais garçons. L'un vous dira : « voyons, marche droit, sois agile. » L'autre : « cache ta poche et ce nez si fragile. » Puis, fâchez-vous contre eux, grondez et menacez, Leur nombre doublera ; vous en aurez assez Pour vous forcer enfin d'enfiler une allée, Et d'éviter ainsi la bruyante volée.

Un pauvre campagnard sort-il du cabaret, Et s'est-il attardé près d'un bon vin clair et, Cherche-t-il, trébuchant, mais cela sans mot dire, Le chemin qui, chez lui, doit bientôt le conduire ; Viennent, deux, trois enfants, puis la troupe s'accroît, Mais s'accroît tellement, tellement que l'on croit A quelque événement, et le passant s'arrête,

Il ouvre de grands yeux, il avance la tête, Pour ne voir qu'un bonhomme au teint enluminé, Victime des lutins qui l'ont environné.

Et de tous ces bambins la cohorte bruyante, La nuit, le vin nouveau, tout le désorienté.

— « Je t'accompagnerai, » lui dit l'un, « viens ici. »

— « Du tout, » dit un second, « ton chemin le voici. »

Enfin, vient à passer un agent de police, Pour notre paysan, c'est rencontre propice ;

Il disperse un moment ces bandits étonnés Qui font la cabriole en lui riant au nez.

Notre homme, à moitié gris, festonnant, s'achemine Par de longs zigzags, en faisant triste mine ;

Enfin, après avoir coudoyé tous les murs, Et heurté de ses pieds aux cailloux les plus durs ;

Il arrive à sa porte où l'attend sa famille :

— « D'où viens-tu ? Q'as-tu fait ? Quelle est cette

[guenille ?

» Ce carré de papier, ce journal qui pend là ?

» Ce sont ces polissons qui t'ont croché cela. »

Lui dit sa Marion, qui, durant sa colère, Demit soigneusement le grand doigt, l'annulaire,

Le pouce, et déployant les autres largement, Les montre à son mari rempli d'étonnement,

Mais encore une chose, écoutez-moi de grâce :

Il est, en notre ville, une petite place

Où, que le temps soit laid, qu'il soit froid, qu'il soit

[beau,

Une immense marmaille, troupe joyeuse et folle

Lutte, pleure, et s'ébat en attendant l'école.

Eh bien ! Quoi ! Vous passez par là tranquillement, Sans penser aux auteurs de tout ce tremblement ;

S'il n'est pas un régent qui veille et vous protège, Un modeste caillou, une boule de neige,

Un projectile enfin, un contondant accueil

Vous arrive au passage et vient vous pocher l'œil !

En courroux plaignez-vous, vous n'êtes pas capable

De trouver entr'eux tous quel est le vrai coupable.

L'un vous dira : « c'est lui ; » l'autre répond :

[« c'est toi. »

« N'en croyez rien, monsieur, il ment : ce n'est

[pas moi. »

En un mot ces sauteurs, finiront par vous dire

Qu'ils sont tous innocents et pâmeront de rire !

Patience, monsieur, ce n'est pas tout, hélas !

Vous venez d'un voyage et vous êtes fort las ;

Tout rentre dans la nuit, bien avancée est l'heure ;

Vous retrouvez content votre chère demeure,

Et prenez du repos pour vous lever matin ;

Vous sommeillez à peine, et din, din din, din din...

Alors, très irrité, sur le ton du reproche, Mais qui peut, dites-vous, ainsi sonner ma cloche !

Enfin, après avoir cent et cent fois maudit

L'étranger importun, vous quittez votre lit,

Pour ouvrir la croisée et lui crier : *qui sonne ?*

Vous regardez partout et ne voyez personne ;

Et vous êtes réduit à faire un gros juron,

Après ces gueux d'enfants qui tirent le cordon !

Voilà ce que devient cet être si candide

Au front doux et serein, sans nuage et sans ride,

Qui tend ses petits bras et sourit au berceau

Quand on lui dit : mon ange ! et qu'il paraît si beau !

Voilà donc les méfaits, hélas ! qu'il nous prépare

Et desquels, à quinze ans, il n'est jamais avare !

Lausanne, décembre 1856.

L. MONNET.

Oh ! science ! — Le cadavre d'un inconnu est trouvé sur la route. Accident ou crime ? Aucun indice pour guider les recherches de la justice. On fait l'autopsie.

Le rapport du médecin révèle que la « victime avait été assommée à coups de bâton par un nommé B., avec qui elle avait passé la journée ».

Consommateur complaisant. — Après s'être régalé d'un excellent dîner, qu'il ne pouvait du reste payer, n'ayant pas un sou, un pauvre diable est mis à la porte du café par le tenancier, qui lui administre une correction quelque peu énergique en lui disant :

— Vous ne l'avez pas volé !

Calmement, le malheureux répond :

— Quand est-ce que je puis revenir pour le même prix ?

LES BOTTES DU SUPPLICIÉ.

Sur la route cantonale de Lausanne à Yverdon, peu après avoir dépassé Assens, on remarque, à droite, une légère proéminence de terrain qui est dénommée « Les fourches ». Cette appellation est une survivance des fourches patibulaires qui, sous le paternel régime de LL. EE., se dressaient en cet endroit.

Reportons-nous par la pensée au commencement du XVIII^e siècle, époque à laquelle se place le petit fait qui va suivre.

On était au mois de janvier. Depuis deux jours, un corps se balançait à la potence ; c'était celui d'un fils d'une honorable famille d'Echallens qui avait assassiné, pour le voler, un riche maquignon de passage. Découvert, grâce à une barre de fer qui avait servi à commettre le crime et que l'on avait établi lui appartenir, le jeune homme avait été condamné à la pendaison et exécuté peu après.

Or donc, ce soir-là, il faisait un froid de loup ; la bise soufflait en ouragan, soulevant par endroits des nuages de fine poussière de neige qui allait s'amonceler ailleurs en « gonfles » traîtresses. La lune s'était levée et semblait narguer un pauvre bougre de chemineau — car il y avait déjà des chemineaux en ce temps-là — qui s'avangait péniblement et dont la roulière de toile bleue et la peau de chèvre jetée sur ses épaules étaient bien insuffisantes à le prémunir contre les éléments déchainés.

A la vue des fourches, le gueux eut un frisson, car le matin même, en traversant un village, ne l'avait-on pas traité de « gibier de potence ».

Cependant, tandis que l'un de ses yeux se figeait dans la contemplation des bottes du supplicié — de belles bottes qui reluisaient sous la caresse des rayons lunaires — l'autre œil lançait un furtif regard sur ses chaussures à lui, des souliers éculés faisant eau de toutes parts.

« Si je m'appropriais ces bottes, pensa le trimardeur ; après tout, leur propriétaire est mort, et elles ne lui serviront plus à rien. »

Ayant constaté que la route était déserte, il se décida et rampa le long d'une haie de coudriers, dans la direction de la potence.

Quand il fut aux pieds du pendu, une hésitation lui vint : n'était-ce pas une honteuse besogne de dépouiller ainsi un mort. Et puis, les yeux effrayants du supplicié, demeurés grands ouverts dans l'épouvante de l'ultime spasme, semblaient lui reprocher son audace.

Mais l'humidité de la neige le rappela à la réalité, et il s'appliqua à attirer à lui les précieuses bottes. Malgré qu'il y mit toute sa force, elles résistaient, car le froid les avait rendues absolument adhérentes aux membres gelés du mort.

Alors, une idée lumineuse traversa la cervelle du gueux ; il se tâta et sortit de dessous ses vêtements une dague en acier damassé avec laquelle il eut tôt fait de couper une des jambes en dessous du genou. Il entreprenait la seconde lorsque, d'un arbre voisin, une chouette hulula lamentablement.

Saisi d'effroi, le rôdeur hâta la besogne et désarticula les os, qui rendirent un craquement sinistre.

Alors, ayant mis sous son bras les jambes du pendu, il prit les siennes à son cou et détala en une course éperdue dans la direction de Bioley.

Lorsqu'il fut arrivé à la hauteur des premières maisons, il regarda derrière lui, et s'apercevant enfin que nul ne le poursuivait, il s'arrêta.

Une ferme était là, tout près, dont les lumières clignotaient sous l'auvent. Il y demanda la passade.

On l'introduisit à l'écurie, et il s'installa à quelques pas d'une chèvre rébarbative. Il ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil exempt de cauchemar.

S'étant éveillé de bon matin, il constata, à sa grandissime satisfaction, que les bottes, qu'il

couvait jalousement, s'étaient dégelées sous l'influence de la chaleur ambiante, et il n'eut pas de peine à en extraire le gênant contenu. Il se défit de ses misérables chaussures, qu'il abandonna pour compte à ses hôtes avec les sanguinolents moignons. Il chaussa les bottes et disparut.

Au petit jour, quand la servante de la ferme trouva ces informes débris, elle faillit tomber en syncope, et elle courut auprès de ses maîtres en criant à tue-tête :

— *La tschicra qu'a medzi lo roudeu!*

ANDRÉ ALLAZ.

LE TESTAMENT DE L'AVARE.

(Extrait d'un journal de 1791.)

UN vieil avaré mourut dernièrement à Londres; ses héritiers s'empressèrent d'assister à la lecture de son testament, aux clauses duquel ils ne s'attendaient guère. En voici les principales :

Je donne et lègue à mon neveu mon vieil habit noir. — Je laisse à ma nièce le gilet de futaine qu'on me trouvera sur le corps en mourant. — Je lègue à chacun des petits-fils de ma sœur un des pots de fayence qui sont sur le haut de l'armoire de ma chambre. — Je lègue à ma sœur elle-même, pour dernière marque de l'amitié qui nous a toujours unis, la cruche de terre brune qu'on trouvera au chevet de mon lit.

Qu'on juge de l'étonnement des co-héritiers à la lecture de ce testament bizarre! Chacun en parlait d'une manière peu honorable pour le défunt. La sœur du bon homme se trouvant placée tout auprès de la cruche dont elle venait d'hériter, la brise d'un coup de pied dans un mouvement de colère, et des milliers de pièces d'or se répandirent aussitôt dans la chambre. Cette vue produisit une révolution subite sur les visages des assistants, et fut pour eux un coup de lumière; chacun courut chercher son lot, et trouva que le défunt avait voulu lui ménager le plaisir d'une agréable surprise.

TINBON ET SON INTERÊT.

QUAND Tinbon s'étai z'u maryâ, — lài a z'u doù z'an à la derràire faire de Màodon — sa fenna, la grôcha pétubllia de *Zaline*, lài avai de dinse lè dzo d'apri :

— N'é min de trossi ein bou, d'ailleu n'éin é pas fauta : t'a lè z'affère a ta mère, que l'è tot ein bou du ; n'é rein apportâ qu'on bocon de tâila po dâi lâissu et dâi tsemise, et pu on papâi timbrâ que l'è don on *titre* et que vaut doù mille franc.

— Vouâh ! que fâ Tinbon, doù mille franc ?

— Sein la meinta que t'è dyo ; l'interêt l'è âo quatre. Ti lè six mâi, t'a rein qu'à copâ on bocon de clli titre, qu'on lâi dit on *coupon*, te va à la Banca à Lozena et t'è bâillant contro quaranta franc.

— Vouâh ! que fâ Tinbon, quaranta franc !

— Bin sù. L'è justameint lo momeint ora de t'eri clli l'interêt. T'è faut lâi allâ dèman et pu reveni à boun'hôra po ne pas t'ère robâ t'è quaranta franc.

Tinbon s'einva lo leindèman et l'arreve à Lozena pè vè dhi z'hôore de la matenâ. Quand l'eut t'eri sa mounia, s'è dit dinse :

— T'a s'ai et fam, t'è faut bâire quartetta et demandâ on bouillon.

Sacré Tinbon ! quinn'idée l'avâi quie de bâire quartetta ! L'étâi bin boun'einfant, mâ on iâdzo âo cabaret, lâi vègnâi quemet de la pédze ein avau de la rita, vo sède prau ! iô l'è qu'on couiste lè bouibo, et s'è pouâve pas remouâ de sa chôla.

Aprî la quartetta, l'avâi bu on demi, et pu on autro, et pu s'étâi met à djuvi âi carte avoué dautrai bon-fonds de pè clli Lozena, l'avâi ga-

gni, perdu, et po fini tot perdu tant que, à la né tsesâta, mon Tinbon ètâi bin bon sou et lâi restâve pas mè d'erdzeint dein sa catsetta que de tiâdre dessus on ceresi.

Quemet Tinbon a-te pu se reintornâ à l'ottô ? Vo garanto que l'a met son temps et que l'a pu criâ bin dâi coup : *A moi les murs ; la terre m'abandonne !*

Quand l'è que fut âo bas dâo prâ, davau de sa carrâie, la breinnâie l'avâi fè bailli lo tor à la soulâie, s'è sîte on momeint su onna latta de tséri et s'è met à reindre tot cein que l'avâi bu, tant l'estoma lâi rebattâve.

L'étâi soladzî et l'arrâve à l'ottô avoué on lo-quiet que comptâve por oquie.

— Et lo *coupon*, que lâi fâ la fenna, la grôcha. Zaline ?

— Lo *coupon*, so repond Tinbon, lo ... ioup ! (on loquie) ... lo coupon ... ioup ! ... ie l'è ... ioup ! ie l'è regouaissi âo bas dau prâ ... ioup !

MARC A LOUIS.

LES SAINTS DE LAUSANNE

LA Société de gymnastique d'hommes de Lausanne vient de rentrer d'Afrique, après avoir passé une douzaine de jours en Tunisie et en Algérie. Mer bouleuse à part, nous dit-on, tout ce que les excursionnistes ont vu leur laissera les plus riants souvenirs. A Alger, ils ont été reçus à bras ouverts par M. Borgeaud, consul de Suisse, et par d'autres de nos compatriotes. M. Borgeaud les a conduits à sa propriété de Staouli, ancien couvent de la Trappe, à vingt-trois kilomètres d'Alger. Là, sous les orangers et les palmiers, un Lausannois résidant en Algérie, M. Ch. Kohler, mis en verve par l'arrivée de la cohorte de ses combourgeois, leur dit des strophes rimées par lui et qui firent beaucoup rire. Les voici :

« Frères, il faut mourir ! »
Fut la maxime austère
De ce saint monastère,
Asile du repentir.

Mais aujourd'hui tout est changé :
Les Frères Trappistes ont décampé,
Laisant la place aux frères Borgeaud,
Bourgeois de Lausanne et de Lavaux.

Et voilà que ces hérétiques
(Personne du reste ne les critique)
Sont devenus (très grand honneur)
De la Trappe, Pères supérieurs.

Jules et Lucien sonnant matines,
Sandales aux pieds, courbant l'échine
Devant le Saint Sacrement,
Vous dites : C'est abracadabrants !

Ce n'est pourtant pas plus bizarre
Que ce que j'appris, par hasard,
De l'existence des nombreux saints,
Guides fidèles de vos destins.

Saint Pierre, portier du paradis,
(C'est du moins ce que l'on m'a dit)
Depuis plus d'un siècle voisine
Avec la jeune Caroline.

A la gorge qu'est-ce qui me prend ?
Ventre-saint-gris ! c'est Saint Laurent,
Bienheureux martyr qui grésille
En Chauderon et sur le grill.

Avant de quitter la Cité
J'envoie un salut attristé
À Saint Martin et à Saint Maire,
Tous deux aujourd'hui par terre.

Vieux gardiens de vieilles portes,
Disparues, le diable m'emporte !
De l'un je connus moins l'histoire
Que de l'autre les urinoirs.

Jean qui pleure et Jean qui rit,
Sacrés saints par même rescrit
D'une lointaine papauté,
Dans la noire purée sont restés.

Le Grand, qui sue la misère,
Connut la famille Kohler.
Petit-Saint-Jean, c'est plus comique,
Voit de Grandjean l'arrière-boutique.

De Saint Roch, patron de l'hospice
Démoli en mil sept cent-dix,
Le nom, qui sent la vétusté,
A un quartier neuf est resté.

Du derrière de Saint-François,
Je me souviens avec émoi,
Jadis fermé, sorte de couvent,
Il s'est ouvert à tous les vents.

Des saints dont cette chronique
Est un abrégé historique
Je n'ai plus rien à narrer,
Mais, avant de vous la serrer,

Je dépose un pieux hommage
Au pied de ce legs d'un autre âge,
De Notre-Dame, au fier profil,
Douce vision dans notre exil.

Frères, avant de partir,
Levons tous notre verre
À la bonne vieille terre,
Mère de ces souvenirs !

Logique de bonne. — « Madame, demande la bonne, faut-il décroter la salle à manger ? »

— Oui, Emmeline, si vous voulez.

Le soir, Madame constate que le décrochage n'a pas été fait.

— Emmeline, pourquoi n'avez-vous pas décroché la salle à manger ?

— Parce que je n'ai pas voulu.

Une confusion. — M^{me} des Egraz téléphone à son boucher :

— Ayez l'obligeance de m'envoyer demain une cervelle de bœuf.

Pt, pt, pt, ... krrrrr !

— Vous m'avez bien comprise : une cervelle de bœuf.

— Que me chantez-vous de cervelle ! nous n'avons pas de ça ici !

M^{me} des Egraz n'y comprend rien. Une minute plus tard, le bureau du téléphone l'informe qu'il y a eu confusion : au lieu du boucher, on lui avait donné l'hôtel de ville !

Horaire-portemonnaie (20 cent.). — Malgré son petit format si pratique l'Horaire portemonnaie renferme toutes les indications qui peuvent intéresser nos populations romandes. C'est l'indispensable auxiliaire de l'homme d'affaires et l'utile indicateur du promeneur qui va prendre le train, le bateau ou la poste. Au nombre des mille renseignements qu'il contient il faut mentionner les correspondances avec l'étranger, le prix des places, les distances et les altitudes dont on ne contestera pas les avantages.

Kursaal.

La première du *Mariage de l'Assesseur* eut lieu mercredi dernier au Kursaal avec un vif succès. La nouvelle pièce de MM. J. Monnet et E. Tissot est la digne continuation des Aventures de Favey et Grognez à l'Exposition de Paris qu'on a si fort applaudies l'an dernier.

L'assesseur, dont on n'a point oublié la sentimentale rencontre au sommet de la Tour Eiffel, retrouve M^{lle} Lorieux à la suite d'un accident d'automobile qui fait comparaître celle-ci devant la justice de paix qu'il préside. Aussitôt l'amour de l'assesseur se réveille plus vif que jamais. Au cours de toute une série de tableaux qu'animent la bonhomie de Favey et la malicieuse gaîté de Grognez, nous voyons grandir cette affection ; Elisa n'y est point insensible, si bien qu'au cours d'une excursion aux Rochers de Naye, l'assesseur voit enfin couronner sa flamme.

La pièce est écrite en ce langage imagé, si naturel et si riche en mots du crû, qui a rendu populaires les types créés par Louis Monnet. Cette fois encore nous avons retrouvé nos trois vieux amis, bien vivants, bien de chez nous et aucun éloge ne dira mieux l'excellente impression que nous rapportons de cette première représentation qui marquera le début d'une longue série. R.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.